



Union Nationale pour la Promotion Pédagogique et Professionnelle
dans l'Enseignement Catholique
35 rue Vaugelas - 75739 PARIS cedex 15
Tél. : 01-53-68-60-36, Fax. : 01-53-68-60-01

Service Pédagogie et Formation / Département Ecole

Les langues vivantes en premier degré Note de synthèse après enquête auprès des DDEC

27 août 2001

Un dépouillement fructueux complété par une note du Ministère de l'Education nationale.

44 directions diocésaines ou interdiocésaines ont retourné l'enquête remplie (et quelques établissements isolés !). Les éléments chiffrés donnent de bons indicateurs mais les comparaisons sont difficiles car certains renseignements sont absents ou établis sur des critères différents. Les autres réponses apportent des données non recensées par l'Education nationale et permettent de tracer des lignes politiques dans l'Enseignement Catholique. Dans les questions ouvertes, les commentaires abondants et les documents joints par les DDEC enrichissent la réflexion. Enfin quelques DDEC formulent des demandes d'aide. Elles seront contactées. La lecture détaillée des enquêtes a déjà permis de mettre en lien des DDEC pour un partage d'expérience.

Merci à tous les diocèses qui ont pris le temps de remplir cette enquête. Leur travail servira au-delà de la rédaction de cette note. Parallèlement le ministère de l'Education nationale a publié une note d'information *, avec les chiffres de l'année 1999-2000, du public et du privé, pour tous les départements. La note de synthèse, proposée ici, s'appuie sur les résultats chiffrés de cette note d'information. Ils sont interprétés avec les indications fournies par les DDEC qui portent, elles, sur l'année 2000-2001. Quelques citations extraites de ces enquêtes viennent illustrer les renseignements fournis.

* Note d'information 01.18, avril 2001, DPP, MEN. Cette note est disponible au CRD, UNAPEC.

De l'état des lieux à une analyse.

Une bonne mise en place des langues vivantes dans le privé, mais qui progresse peu.

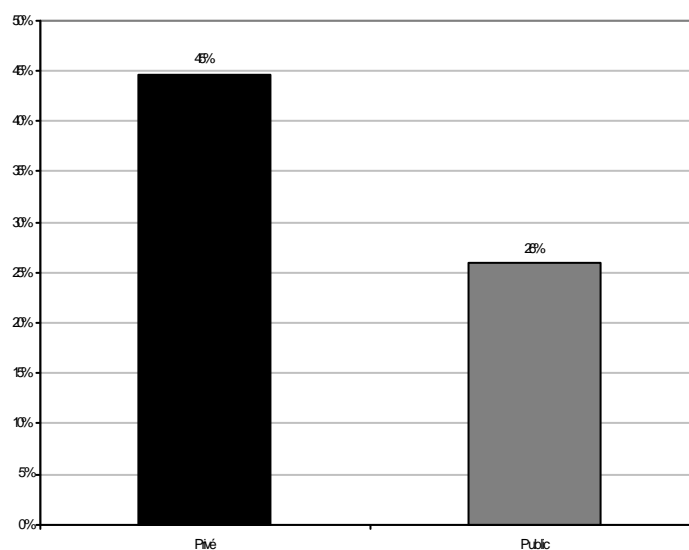
« *Le secteur privé reste plus impliqué dans l'enseignement des langues étrangères à l'école, puisque 44, 7% des élèves du privé sont concernés contre 25, 9% du public*.* »

C'est souvent « un argument de vente » pour les établissements, et notre liberté pédagogique nous a permis d'innover. Néanmoins « *Le secteur public progresse beaucoup plus vite que le privé.** »

C'est en cycle 3 que cet enseignement est majoritairement assuré. Les enquêtes montrent que la généralisation d'une langue vivante en CM2, rendue obligatoire en 2000-2001, s'est globalement effectuée.

Rappel : En 2001-2002 la mesure est étendue à la classe de CM1.

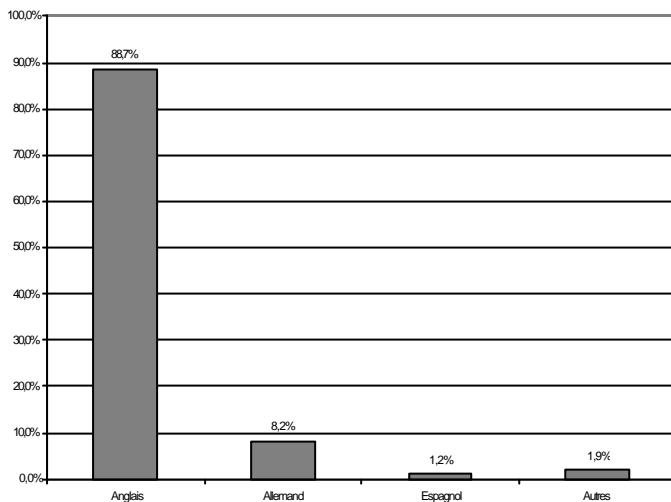
Proportion d'élèves apprenant des langues vivantes en 1er degré (9900)



« Dans le secteur privé, la part de l'anglais (88, 7%) est nettement plus grande que dans le public »*.

La part de l'allemand (8, 2%) s'en trouve d'autant plus réduite.* » « La proximité d'un pays étranger semble inciter à choisir l'étude de la langue de ce pays.* » La part de l'espagnol est de 1, 2%. Autres langues, 1, 9%.

Répartition des langues en 1er degré pour le privé (9900)



On est loin de la diversification attendue par le ministre ! Cela ne peut passer que par une politique volontariste visant une ouverture sur le monde. Comme la réforme du collège prévoit l'apprentissage de deux langues vivantes en 6^{ème}, tout enfant pourra démarrer l'anglais en 6^{ème} et poursuivre la langue apprise en primaire.

« Construire de véritables réseaux d'établissements écoles/collèges au niveau de la carte des langues : ouverture et diversification, continuité pédagogique. » DDEC Lille-Cambrai

En cycle 2, la sensibilisation mise en place donne souvent une palette de propositions plus large (découverte de deux langues sur l'année...)

Quelques classes bilingues sont répertoriées dans les enquêtes: En breton, DDEC du Morbihan, de Quimper et de Rennes. En basque, DDEC de Bayonne.

En anglais, DDEC de Bayonne.

Il n'existe apparemment pas de classe pour primo-arrivants (CLIN) dans le premier degré.

Moins d'enseignants du premier degré habilités dans le privé que dans le public, mais la situation devrait évoluer.

« 19, 5% sont des instituteurs et professeurs des écoles habilités dans le secteur public, contre 7, 3% dans le privé. * » Il y a une forte disparité entre les académies dans le public. C'est encore plus vrai dans le privé ou certains diocèses n'ont aucun enseignant habilité et d'autres sont proches des 100% d'enseignants habilités en CM2.

Quand la procédure d'habilitation est mise en place, les jurys sont souvent composés de membres de l'Education nationale. L'Enseignement catholique est parfois associé. Cinq DDEC disent **participer au groupe de pilotage académique des langues vivantes**. Elles sont satisfaites de cette collaboration. Les enquêtes montrent, pour ces DDEC, une forte implication dans la politique des langues vivantes et de nombreux enseignants habilités. Est-ce la cause ou la conséquence ? Faut-il voir localement comment être associé à ce travail s'il existe ?

Quelques CFP délivrent l'habilitation. A Lille, par exemple, 43% des professeurs stagiaires ont été habilités par le CFP en 99-00.

D'une manière générale, les DDEC, où une procédure d'habilitation existe, sont globalement satisfaites des modalités retenues en lien avec l'Inspection académique.

« Pour le moment les règles sont clairement établies entre l'Académie et la DDEC. » DDEC Lille-Cambrai

« L'habilitation est une compétence supplémentaire qui doit être reconnue par toutes les institutions privées ou publiques. » DDEC du Morbihan

« L'habilitation est d'autant mieux reconnue qu'elle est attribuée par l'Inspection Académique. » DDEC Quimper

« Ce serait souhaitable que les formateurs de l'Enseignement Catholique soient représentés dans ces commissions. » DDEC Rodez-Cahors

Quelques interrogations sont formulées sur le « niveau » requis, essentiellement par ceux qui démarrent. De nouveaux diocèses se lancent.

« Première commission début juillet 2001 » DDEC Laval

Moins de classes prises en charge par les enseignants du premier degré dans le privé.

« 42% des classes de langues vivantes sont prises en charge par des instituteurs et professeurs des écoles volontaires (non habilités)* » auxquels il faut ajouter les enseignants habilités. On obtient un total de 61, 9% des classes prises en charge par des enseignants du premier degré dans le public, contre 49, 6% dans le privé.

« **15, 2% sont enseignants du second degré dans le public, contre 19, 5% dans le privé.*** » Nous avons bénéficié des groupes scolaires comprenant école, collège et d'une politique de réseau. Mais l'enveloppe budgétaire a tendance à diminuer. Le recrutement, même dans l'Enseignement catholique, est difficile, il ne s'agit que d'heures supplémentaires pour ces enseignants qui sont peu préparés à cet enseignement spécifique.

« *Les nouveaux professeurs de collège se font rares[...] Cette année, ils expriment plus particulièrement leur lassitude, voire leur colère[...]* » DDEC de Quimper.

« *La gestion difficile des interventions des profs de collège pour lesquels il n'y a pas de suivi d'une année sur l'autre.* » DDEC Besançon.

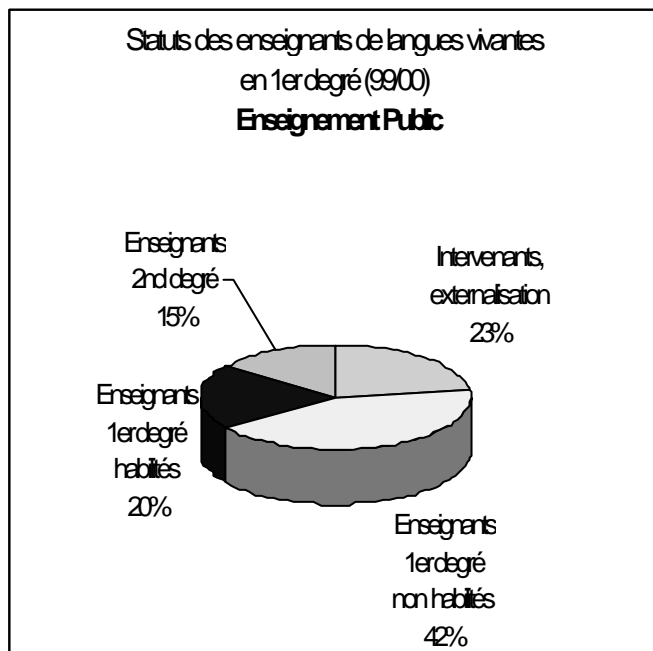
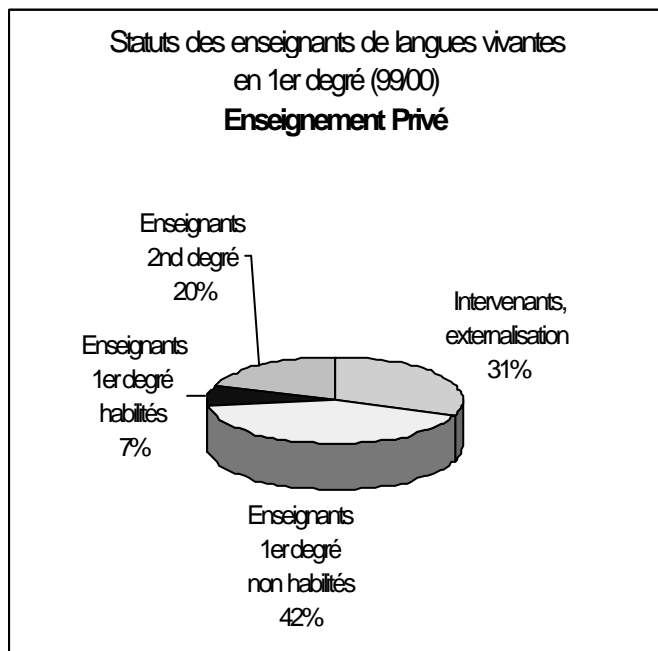
La politique ministérielle n'incite pas à développer le recrutement d'enseignants du second degré. Elle rappelle la polyvalence des maîtres du premier degré et accentue la formation initiale en langues vivantes pour les professeurs d'école stagiaires.

22, 9% des classes du public et 30, 8% du privé font appel à des intervenants ou à une externalisation. « *Les intervenants extérieurs doivent cependant être assistés par le maître de la classe qui conserve son rôle d'encadrement et essaie, par ailleurs, d'articuler son propre enseignement dans les autres domaines avec celui de la langue étrangère.** » Cela interroge aussi quant au coût, à la formation et à l'accompagnement de ces intervenants.

« *La question du financement des intervenants se pose pour les intervenants extérieurs* » DDEC Quimper. »

« *Nous ne pouvons accepter qu'un enseignement obligatoire soit à la charge de l'OGEC.* » DDEC Rodez-Cahors

« *Souhait d'une habilitation spécifique à l'enseignement privé pour garantir le niveau et la pédagogie des intervenants bénévoles.* » DDEC Saint-Dié



L'avenir est à une prise en charge par un enseignant du premier degré habilité. Il peut intervenir sur plusieurs classes.

« *Développer au maximum la prise en charge par des professeurs des écoles, donc développer des formations allant dans ce sens.* » DDEC Besançon

Les postes « fléchés » en fonction des compétences linguistiques au niveau des commissions de l'emploi ne semblent pratiquement pas exister. Mais on sent poindre des dispositions.

« *Oui, pour les classes bilingues.* » DDEC Bayonne.

« *Disposition prévue pour la prochaine année scolaire.* » DDEC Dijon.

« *On commence à en tenir compte.* » DDEC Créteil

Ce serait peut-être aussi un moyen de valoriser les enseignants habilités et les projets d'école.

*
* *

Des perspectives.

C'est donc la mobilisation d'enseignants du premier degré ayant des compétences linguistiques, leur formation et leur accompagnement qu'il est nécessaire de développer dans l'Enseignement catholique.

Cette politique du développement des langues vivantes est à mener avec les CFP qui devront, dès l'année 2002-2003, préparer leurs étudiants à cet enseignement (épreuves obligatoires au concours et enseignants « à dominante » langues vivantes).

Quand **les procédures d'habilitation** n'existent pas ou qu'elles se mettent en place, elles sont à mener **en collaboration avec l'Inspection académique**. Les expériences montrent la richesse de ce type de partenariat. Dans chaque diocèse, il s'agit d'établir **un calendrier approprié** aux réalités locales pour se donner les moyens d'une mise en œuvre pertinente de l'apprentissage des langues vivantes.

Il est important de favoriser **une mise en projet des différents acteurs et de définir une stratégie de développement et d'accompagnement**.

Une réflexion est à conduire avec les écoles et les collègues en vue d'une élaboration « **d'une carte des langues** » offrant diversité et continuité.

Pour vous aider .

Le groupe de recherche-action Langues vivantes de la DDEC de Tarbes-Lourdes, piloté par Pascale Lacaussade, école de l'Immaculée Conception à Lourdes et accompagné par Sylvie Crépy, UNAPEC, a produit **une vidéo** « Quièn es Titi? - Apprentissage des langues en primaire. » et un fascicule d'exploitation de la cassette.

Un exemplaire sera remis à chaque DDEC pour animer des réunions de chefs d'établissements, des journées pédagogiques, des réunions d'enseignants...

Le plan national de formation 2001-2002 propose des dispositifs de formation en langues vivantes pour des enseignants, des animateurs de projet et des formateurs.

www.unapec.org/partirenformation

Le document de travail pour aider les équipes à clarifier les compétences à développer par chacun pour mettre en œuvre l'apprentissage des langues vivantes en premier degré. (Document du 9 avril 2000) est disponible sur « **sitecoles** ».

www.sitecoles.com

La rubrique langues vivantes sera enrichie progressivement.

*
* *

Calendrier de mise en œuvre

(annoncé par Jack Lang, le 29 janvier 2001)
de l'apprentissage des langues vivantes en premier degré.

En septembre 2001, enseignement des langues vivantes en CM1 et CM2.

En septembre 2002, enseignement des langues vivantes en GS et CE2, CM1, CM2.

En septembre 2003, enseignement des langues vivantes en GS, CP, et CE2, CM1, CM2. Deux langues pour les élèves de 6^{ème}.

Tous les candidats au concours de professeur des écoles devront être titulaire d'un diplôme de langues vivantes (CLES, DCL ou équivalent)

En septembre 2004, enseignement des langues vivantes de la GS au CM2.

*
* *

